

## Le Canada et l'Union européenne : armes légères et mines antipersonnel

### Armes légères

Les armes légères constituent de plus en plus le principal instrument de violence utilisé dans les conflits intérieurs, et elles sont à l'origine des pourcentages les plus élevés de morts et de blessés dans nombre de conflits armés. La facilité avec laquelle on peut se procurer ces armes contribue à envenimer les conflits de diverses façons : elles les rendent plus meurtriers et font perdurer la violence, elles favorisent le recours à la violence plutôt qu'à des moyens pacifiques pour régler les différends et elles accentuent le sentiment d'insécurité, lequel suscite à son tour une plus grande demande pour ce type d'armes et, par voie de conséquence, leur usage.

Le Canada et l'Union européenne croient que la combinaison conflits internes et propagation des armes légères pose un problème grave à la communauté internationale. Ils sont convaincus qu'il est de la plus haute importance de continuer à chercher des moyens de résoudre les problèmes liés à l'accumulation excessive de ces armes, qui a un effet déstabilisateur. Le Canada et l'Union européenne sont déterminés à resserrer leur coopération pour aider les pays tiers surtout après la fin des hostilités, en prévenant et en contrant l'accumulation et la propagation des armes légères et en mettant fin à la circulation et au trafic illicites des armes – des armes légères en particulier.

Le Canada et l'Union européenne reconnaissent la grande part de responsabilité que portent, dans ce dossier, les pays exportateurs d'armes. Ils sont décidés à appliquer des normes communes élevées pour agir sur les transferts d'armes conventionnelles et pour les restreindre. Dans ce but, le Conseil de l'Union européenne a adopté le 8 juin 1998 le Code de conduite en matière d'exportation d'armes. Le Canada souscrit aux principes et aux critères qui y sont énoncés.

### Mines antipersonnel

Le Canada et l'Union européenne visent tous deux l'élimination des mines antipersonnel dans toutes les régions du monde et la recherche de solutions aux problèmes que ce type d'armes a déjà créés. Ils se réjouissent de l'ouverture à la signature, l'an dernier, de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Ils se réjouissent aussi que 133 pays aient déjà signé ou adopté la Convention et que l'on ait atteint en très peu de temps les 40 ratifications absolument nécessaires pour que la Convention puisse entrer en vigueur le 1er mars 1999.

Grâce à des mécanismes comme le groupe de soutien à l'action antimines, le Canada et l'Union européenne appuient le rôle central que les Nations Unies jouent aux quatre coins du monde dans une foule d'actions antimines de portée humanitaire, et ils appuient également la tâche de coordination qu'assure le Service de l'action antimines. Ils sont heureux de tous les efforts déployés pour s'attaquer de concert à l'énorme difficulté que posent les millions de mines antipersonnel. Le Canada et l'Union européenne uniront leurs forces pour accroître les ressources mondiales consacrées à l'élimination de ces mines. Ils amélioreront aussi leur coopération avec tous les intervenants de la lutte contre les mines antipersonnel, en particulier en faisant un bilan du travail accompli dans les pays les plus sérieusement touchés par le problème des mines antipersonnel pour orienter l'action future.

Le Canada et l'Union européenne poursuivront leur travail d'aide à grande échelle et ils repéreront les projets où ils pourront, ensemble et avec d'autres pays donateurs, assurer une meilleure coordination de leur lutte contre les mines antipersonnel.

Le Canada et l'Union européenne savent l'importance que revêt la technologie dans les nombreux aspects de l'action antimines, à savoir l'établissement de cartes et les levés, la détection, l'enlèvement et la destruction des mines et l'aide aux victimes. Le Centre canadien des technologies antimines et le Centre commun de recherche de la Commission européenne travailleront ensemble et avec d'autres partenaires à la constitution d'un Forum d'information sur les technologies de déminage, à un projet de «signature pour la lutte contre les mines antipersonnel» et à l'établissement d'un réseau mondial d'installations d'évaluation et d'essais afin de promouvoir le déploiement rapide de technologies antimines utiles et d'un prix abordable.